



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Cinquante-cinquième session

1<sup>er</sup>-10 février 2017

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

### Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

#### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 2016/7 du Conseil économique et social, fait apparaître les progrès accomplis au chapitre des aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le chemin parcouru à divers titres : élimination de la pauvreté, réduction de la faim et des inégalités, renforcement de la sécurité alimentaire, amélioration des résultats obtenus en matière d'éducation et de santé, création d'emplois et promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, ainsi que de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance. L'importance que revêt la mobilisation des ressources nécessaires au financement d'un développement inclusif y est également examinée. Plusieurs recommandations pratiques visant à stimuler le développement durable de l'Afrique y sont formulées.



## I. Introduction

1. Depuis sa création, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) joue un rôle essentiel dans la promotion du développement en Afrique et l'intégration du continent dans l'économie mondiale. Il a également contribué à battre en brèche le discours pessimiste sur l'avenir de l'Afrique au profit d'une prise de conscience du potentiel immense et prometteur que ce continent recèle. C'est en faisant fond sur le succès du Nouveau Partenariat et d'autres initiatives africaines que les dirigeants politiques locaux s'efforcent de faire accéder le continent à la prospérité, à la paix, à la sécurité, à l'unité et à l'intégration régionale. Les bons résultats obtenus dans le cadre du NEPAD et les enseignements tirés de sa mise en œuvre ont servi de modèles pour l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, lequel traduit la volonté ambitieuse des Africains de prendre davantage à leur compte les efforts de développement menés à l'échelle nationale et de fixer de nouvelles orientations pour l'avenir, avec pour ambition une croissance durable et inclusive et l'élimination de la pauvreté.

2. En outre, la communauté internationale s'est attelée à l'élaboration d'un nouveau programme de développement mondial, qui a abouti à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle y réaffirme sa détermination à répondre aux besoins spécifiques des Africains, tels que définis dans l'Agenda 2063 et dans le programme d'action du NEPAD. Les objectifs visés par les deux cadres de développement – international et régional – sont complémentaires et tendent vers le même but : faire de l'Afrique un continent intégré et prospère, où règne la paix.

## II. Progrès réalisés en vue d'éliminer la pauvreté et de réduire les inégalités

3. Selon des estimations récentes de la Banque mondiale, la proportion d'individus vivant avec moins de 1,90 dollar par jour en Afrique (sur la base des prix de 2011 ajustés en fonction des parités de pouvoir d'achat) était de 39 % en 2013, contre 51 % en 1990<sup>1</sup>. Quant au taux de pauvreté enregistré en Afrique subsaharienne, il était passé de 54 % en 1990 à 41 % en 2013. Mais en raison de la croissance rapide de la population et de la lenteur du recul de la pauvreté, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté avait augmenté dans ce même laps de temps, puisqu'il était passé de 276 millions à 389 millions – ce qui fait de l'Afrique subsaharienne la sous-région du monde qui compte la plus forte concentration de pauvres.

4. Les efforts considérables qui ont été déployés sur le continent en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ont permis de faire reculer la pauvreté, avec l'aide de la forte croissance économique enregistrée dans cette région du monde au cours des 15 dernières années. Le produit intérieur brut, qui était à peine supérieur à 2 % dans les années 90, a plus que doublé pour dépasser 5 % (en moyenne) entre 2001 et 2014, essentiellement à la faveur d'une

---

<sup>1</sup> Voir <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm?1>.

forte hausse des cours des matières premières et des produits de base<sup>2</sup> à l'échelle internationale. En 2014, neuf pays d'Afrique subsaharienne détenaient le record mondial de croissance, avec un taux supérieur à 6 %. Malheureusement, cette croissance résultait de l'activité d'enclaves économiques telles que le secteur minier ou les industries exportatrices, tributaires de capitaux étrangers, aussi n'a-t-elle pas généré le nombre d'emplois attendu. En outre, les bons résultats obtenus dans de tels secteurs ne profitent en général qu'aux plus riches. Le plus souvent, la forte croissance économique des pays africains a donc eu pour effet de creuser encore les inégalités, voire d'aggraver la pauvreté. Par ailleurs, les progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté risquent d'être compromis par le ralentissement de la croissance économique observée sur le continent depuis 2014, qui résulte de la chute des prix des produits de base sous l'effet d'une baisse de la demande à l'échelle mondiale.

5. La pauvreté a reculé moins vite en Afrique qu'à l'échelle mondiale ou que dans les autres grandes régions où le taux enregistré était sensiblement le même qu'en 1990 (Asie orientale; Pacifique et Asie du Sud). Par contraste, la proportion d'individus vivant avec moins de 1,90 dollar par jour est passée de 35 % de la population mondiale en 1990 à 10,7 % en 2013. Cette même année, l'Afrique subsaharienne enregistrait encore la plus forte concentration de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, à savoir 51 % du total mondial.

6. De plus, les individus qui vivent dans la pauvreté en Afrique subsaharienne consomment beaucoup moins – ils dépensent en moyenne 0,70 dollar par jour et par personne – que ceux d'autres sous-régions du monde. Si l'on prend en compte à sa juste mesure ce dénuement extrême, il apparaît non seulement que le taux de pauvreté est bien plus élevé en Afrique subsaharienne que ne le laissent entendre les indicateurs traditionnels, mais aussi que la concentration de pauvres y est beaucoup plus importante qu'ailleurs. Les projections de la Banque mondiale montrent également que si les revenus nationaux augmentent au même taux moyen que celui qui a été enregistré en Afrique sur la période 1994-2013, un peu plus du quart de la population du continent sera toujours en situation d'extrême pauvreté en 2030<sup>3</sup>.

7. Nulle part ailleurs dans le monde les inégalités ne sont plus marquées que dans certains pays africains. Des écarts importants, en termes de revenus comme de perspectives d'avenir, continuent de nuire à l'action menée pour réduire la pauvreté et faire en sorte que les fruits de la croissance soient équitablement partagés. À l'échelle nationale, l'inégalité de distribution des revenus, mesurée à l'aune du coefficient de Gini, est plus marquée en Afrique (0,43) que dans le reste du monde en développement (0,39)<sup>4</sup>. Dans 30 pays africains, ce coefficient est plus élevé que la valeur moyenne enregistrée pour l'ensemble des pays en développement. En Afrique, l'inégalité de revenus se manifeste également par un écart très important entre les plus riches et les plus pauvres : en moyenne, la part des revenus détenue

<sup>2</sup> Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Programme des Nations Unies pour le développement (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 – « Villes durables et transformation structurelle »* (Paris, Publications de l'OCDE, 2016).

<sup>3</sup> Banque mondiale, *Pauvreté et prospérité partagée 2016 : agir contre les inégalités* (Washington, Groupe de la Banque mondiale, 2016).

<sup>4</sup> Haroon Borat, Karmen Naidoo et Kavisha Pillay, « Growth, poverty and inequality interactions in Africa: An overview of key issues » (Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau régional pour l'Afrique, Inequality Project, 2016), Working Paper Series Vol. 1, n° 1).

par les 20 % plus riches y est plus de 10 fois supérieure à celle des 20 % plus pauvres, alors que dans les autres pays en développement, ce ratio est inférieur à 9.

8. Six des neuf pays du monde où les inégalités de revenus sont le plus marquées se trouvent en Afrique<sup>5</sup> et c'est pourquoi le niveau moyen de l'inégalité de revenus enregistré sur ce continent est le plus élevé du monde en développement. En excluant ces pays, le niveau moyen de l'inégalité de revenus, soit 0,40, serait équivalent à celui des autres régions en développement.

9. Les inégalités autres que celles tenant au revenu y demeurent également très importantes. L'indice d'inégalité entre les sexes fait apparaître que celle-ci reste généralement élevée en Afrique subsaharienne, la sous-région occupant la deuxième place derrière le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord<sup>6</sup>. En outre, les inégalités socioéconomiques touchant à l'éducation, à la santé et à l'accès à l'emploi décent sont encore très répandues dans tout le continent. Certains groupes de population n'ont pas les moyens d'accéder aux biens et services publics de base, leur accès aux services étant également limité par le manque d'infrastructures appropriées, en particulier dans les zones rurales ou reculées. Les difficultés économiques rencontrées par ces groupes sociaux découlent d'un faible niveau d'instruction, d'une méconnaissance des principes et des bonnes pratiques sanitaires, de contraintes juridiques et de la mauvaise qualité des services dispensés. Enfin, certains groupes continuent d'adhérer à des normes sociales dommageables qui tendent à entretenir la pauvreté – répartition des rôles entre hommes et femmes, mariage d'adolescents, idéaux en matière de procréation.

10. Ainsi, les enfants de famille pauvre, dont la mère est très peu instruite ou qui vivent dans des zones rurales, possèdent un plus faible niveau d'instruction, obtiennent de moins bons résultats scolaires et sont plus exposés que les autres au risque de malnutrition ou de décès avant l'âge adulte. La probabilité est également moindre qu'ils soient scolarisés, qu'ils aient reçu des soins appropriés à la naissance et qu'ils aient été vaccinés, ou encore qu'ils aient accès à l'eau potable et à des installations sanitaires, tous facteurs qui mettent en lumière les problèmes liés à l'inégalité des chances. À la charnière des années 2000 et des années 2010, l'écart entre les notes obtenues à des épreuves de mathématiques normalisées par des enfants de famille pauvre et celles qui l'étaient par des enfants de famille riche était d'au moins 20 points de pourcentage dans de nombreux pays. Il était supérieur à 50 points de pourcentage en Afrique du Sud et au Gabon<sup>3</sup>.

11. Quelque 12 % des enfants dont la mère n'a reçu aucune instruction, meurent avant d'avoir atteint l'âge de cinq ans, contre 4 % de ceux dont la mère a suivi des études secondaires complètes<sup>7</sup>. En 2015, en Angola, au Burundi, au Cameroun, en Guinée équatoriale, à Madagascar, au Niger, en République démocratique du Congo et en République du Congo, la proportion de personnes ayant accès à une source d'eau améliorée était plus élevée de 40 points de pourcentage en zone urbaine qu'en

<sup>5</sup> Selon les indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale (distribution des revenus ou consommation). Consultable en anglais seulement à l'adresse : <http://wdi.worldbank.org/table/2.9>.

<sup>6</sup> Fonds monétaire international (FMI), *Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne : faire face à un environnement qui se dégrade* (octobre 2015).

<sup>7</sup> Tim Heaton *et al.*, « Social inequality and children's health in Africa: a cross sectional study », *International Journal for Equity in Health*, Vol. 15, n°92 (juin 2016).

zone rurale<sup>8</sup>. Enfin, c'est en Afrique subsaharienne que les obstacles juridiques rencontrés par les femmes pour accéder aux institutions financières officielles aux fins de l'exercice d'une activité économique sont les plus importants : on estime que dans certains pays de la région, ils représentent jusqu'à cinq points de pourcentage dans la mesure de l'écart entre les sexes pour ce qui est de la participation au marché du travail<sup>6</sup>.

12. Il a été prouvé que les inégalités de revenus et les inégalités entre les sexes constituaient un frein à la croissance économique en Afrique subsaharienne, et plus particulièrement dans les pays à faible revenu. S'il était possible de ramener les inégalités constatées en Afrique subsaharienne aux niveaux actuellement enregistrés dans certains pays émergents d'Asie du Sud-Est qui affichent une croissance rapide, le produit intérieur brut annuel par habitant de la sous-région s'en trouverait augmenté de 0,9 point de pourcentage<sup>6</sup>. Malheureusement, malgré la croissance économique soutenue de ces 15 dernières années, les inégalités de revenus n'ont, en moyenne, que très peu évolué dans la sous-région, même s'il est vrai que la tendance varie d'un pays à l'autre. Pas moins d'un tiers des pays pour lesquels des données sont disponibles pour les années 1995 à 2011, comme le Ghana, l'Ouganda et le Rwanda, ont même enregistré une aggravation des inégalités de revenus en période de croissance économique.

13. En revanche, entre le début des années 2000 et le début des années 2010, d'autres pays à faible revenu ont été en mesure de réduire ces inégalités de revenus et d'améliorer considérablement les conditions de vie des plus pauvres. Au Mali, le coefficient de Gini est tombé de 0,40 à 0,33 entre 2001 et 2011 et il est passé de 0,39 à 0,36 en République-Unie de Tanzanie entre 2001 et 2012. Dans ces deux pays à faible revenu, la réduction des inégalités de revenus a été favorisée par une croissance plus rapide de la consommation des foyers les plus pauvres par rapport à la consommation des ménages les plus riches<sup>3</sup>. En ce qui concerne les tendances observées dans le domaine de l'égalité des sexes, des améliorations ont été constatées ces dernières années en Afrique subsaharienne dans les domaines de l'éducation, de la santé et des droits économiques. La réduction des inégalités entre les sexes y est cependant plus lente que dans d'autres régions<sup>6</sup>.

14. L'exemple donné par les pays qui ont réussi à faire reculer à la fois la pauvreté et les inégalités, en particulier ceux qui n'étaient pas dotés de ressources abondantes, montre que l'Afrique doit opérer une transformation structurelle si elle veut réduire la pauvreté, créer des emplois et combattre les inégalités de manière efficace. Plusieurs facteurs peuvent stimuler la croissance économique, à commencer par des décisions politiques et des politiques économiques et budgétaires appropriées – mettre un terme aux conflits armés, créer un environnement macroéconomique stable, mener des réformes au niveau microéconomique, réduire l'inflation, élargir l'assiette fiscale et augmenter les impôts, ou encore diversifier l'économie. Pour stimuler une croissance durable et profitant à tous, de telles mesures doivent toutefois s'accompagner de politiques sociales qui mettent davantage en valeur le capital humain, tirent parti du dividende démographique, et réduisent la vulnérabilité et l'exclusion sociale. Il s'agit notamment d'améliorer la couverture et la qualité des systèmes éducatif et de santé,

---

<sup>8</sup> Union africaine et al. : *OMD-Agenda 2063/ODD, Rapport de transition 2016 : Vers une approche intégrée et cohérente du développement durable en Afrique* (Addis-Abeba, Commission économique pour l'Afrique, 2016).

ainsi que l'accès aux moyens de planification de la famille, de mettre en place une infrastructure et des services de base plus performants, notamment dans les zones rurales, et de faire en sorte que davantage de personnes bénéficient d'une protection sociale<sup>3</sup>, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

### III. Progrès en matière de réduction de la faim et d'amélioration de la sécurité alimentaire

15. S'agissant de la lutte contre la faim, des avancées ont été enregistrées en Afrique. La prévalence de la dénutrition (proportion de personnes sous-alimentées) sur le continent est passée de 27,6 % pour la période 1990-1992 à 20 % pour la période 2014-2016<sup>9</sup>. Si elle n'a pas évolué de façon notable en Afrique du Nord par rapport à un niveau de référence déjà bas (inférieur à 5 %), elle est tombée de 33,2 % à 23,2 % en Afrique subsaharienne. L'ensemble des sous-régions situées au sud du Sahara ont progressé en la matière, à l'exception de l'Afrique centrale, où la prévalence de la dénutrition a augmenté, passant de 33,5 % à 41,3 %, et où le nombre de personnes sous-alimentées a plus que doublé sur la même période. Malgré une croissance démographique rapide et des sécheresses répétées dans les pays du Sahel, l'Afrique de l'Ouest est la sous-région qui a le plus progressé, puisque la prévalence de la dénutrition dans la sous-région a chuté de 9,6 % entre la période 1990-1992, où elle était de 24,2 %, et 2014-2016, le nombre de personnes sous-alimentées ayant pour sa part diminué de 13 millions dans ce laps de temps.

16. Néanmoins, l'Afrique demeure la région du monde où la faim et l'insécurité alimentaire sont le plus répandues, et le nombre de personnes sous-alimentées y est en augmentation. Entre les périodes 1990-1992 et 2014-2016, ce nombre est passé de 181,7 millions à 232,5 millions, la plus grande part de cette augmentation (87,2 %) concernant l'Afrique subsaharienne. En 2015, l'Indice de la faim dans le monde révélait une situation alarmante dans six pays (République centrafricaine, Tchad, Zambie, Sierra Leone, Madagascar, Niger) et grave dans 30 autres<sup>8</sup>.

17. La malnutrition généralisée dont souffre encore la population du continent constitue l'une des causes principales des problèmes de santé, des résultats scolaires médiocres, de la perte de productivité et de décès. En 2015, en moyenne, 32 % des enfants de moins de 5 ans étaient victimes d'un retard de croissance et entre 12 % et 20 % d'insuffisance pondérale<sup>10</sup>. Par rapport à d'autres régions, l'Afrique n'a enregistré que peu de progrès en ce qui concerne la malnutrition infantile. Entre 2000 et 2015, le taux de retard de croissance n'y a diminué que d'un sixième, contre un tiers en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. En valeur absolue, le nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance est passé de 50 millions en 2000 à 58 millions en 2015, cette augmentation concernant pour moitié l'Afrique de l'Ouest.

<sup>9</sup> Organisation des nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole et Programme alimentaire mondial, *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015 : Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim : des progrès inégaux* (Rome, FAO, 2015).

<sup>10</sup> Fonds des nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Groupe de la Banque mondiale, « Joint child malnutrition estimates: Key findings of the 2016 Edition – levels and trends in child malnutrition » (New York, UNICEF; Genève, OMS; Washington, Banque mondiale, 2016).

18. Plusieurs obstacles de taille empêchent l'Afrique de progresser vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle. On peut citer notamment les phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresse chronique et inondations) dus aux changements climatiques, la dégradation des sols, les situations de conflit et d'instabilité politique, une croissance démographique rapide, la flambée des prix alimentaires et leur volatilité, ou encore des investissements insuffisants dans le domaine de l'agriculture. Étant donné que 65 % de la population du continent vit en zone rurale et dépend entièrement de l'agriculture pour sa subsistance, les pays africains et leurs partenaires de développement ont admis qu'il était essentiel, pour éliminer la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition, de fonder la croissance sur le développement agricole. Les améliorations dans le domaine de l'agriculture favorisent également la création d'emplois et une croissance profitant à tous. Dans cette optique, il est donc nécessaire d'augmenter les investissements publics dans le secteur et plus précisément dans la recherche-développement, la formation, l'infrastructure, les cultures à haut rendement et les engrais, et de garantir un meilleur accès des acteurs du secteur aux marchés et aux services financiers. Des avancées dans ces domaines permettront d'augmenter la productivité et la compétitivité des petits exploitants agricoles, qui assurent près de 90 % de la production agricole africaine.

19. Dans la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, adoptée en 2003, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine se sont engagés à mener à bien le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Ils ont également décidé d'affecter un minimum de 10 % des budgets nationaux à l'agriculture et de viser un taux de croissance agricole annuel de 6 % en moyenne. En 2008, dans la Déclaration sur les défis de la hausse des prix des produits alimentaires et le développement de l'agriculture, les dirigeants africains se sont engagés à intensifier les investissements dans la recherche agricole ainsi que dans la mise au point et le transfert de technologies.

20. Depuis la mise en place du PDDAA en 2003, des progrès notables ont été faits dans le secteur agricole. La planification agricole est désormais plus efficace et 28 pays sur 54 ont élaboré des plans d'investissements nationaux pour l'agriculture. Les dépenses publiques dans le domaine de l'agriculture ont également augmenté de 7 % par an en moyenne, et la priorité donnée à l'agriculture a été renforcée aux niveaux national, régional et mondial<sup>11</sup>. Concrètement, les progrès remarquables de l'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la sécurité alimentaire sont la traduction d'une volonté plus affirmée de mettre en œuvre le PDDAA et d'investir à grande échelle dans des programmes et projets de développement agricole régionaux et nationaux<sup>12</sup>.

21. Malgré ces avancées, la plupart des pays africains n'ont pas été en mesure d'atteindre, à l'issue de la première décennie de mise en œuvre du Programme, les objectifs d'investissement et de productivité dans le domaine agricole qui y avaient été énoncés. À titre d'exemple, seuls 13 pays sont parvenus, ne serait-ce qu'une seule année, à consacrer au moins 10 % de la dépense publique au secteur agricole;

---

<sup>11</sup> NEPAD Business Foundation, *The Official NEPAD Yearbook 2015* (Johannesburg, Media and Communications, 2016).

<sup>12</sup> FAO (2015), *Vue d'ensemble régionale de l'insécurité alimentaire – Afrique – Des perspectives plus favorables que jamais* (Accra, 2015).

seuls 7 % d'entre eux ont atteint cet objectif la plupart des années considérées<sup>13</sup>. Rares sont ceux qui ont atteint l'objectif de 6 % de taux de croissance agricole annuel moyen. C'est pourquoi les répercussions positives notables que le développement agricole durable a pu avoir dans d'autres régions (en Asie, par exemple) sous la forme d'une réduction de la pauvreté ou encore d'améliorations en matière de nutrition et de santé, ne sont pas encore perceptibles en Afrique. L'Éthiopie, parmi d'autres, échappe à cette règle, car les politiques agricoles bénéficient de la part relativement importante que le Gouvernement consacre à l'agriculture dans le budget de l'État (13,5 % en 2013), ce qui a une incidence considérable sur la consommation et sur la réduction de la pauvreté, notamment dans les zones rurales<sup>14</sup>.

22. En 2014, les dirigeants africains ont réaffirmé leur attachement aux principes et aux valeurs énoncés dans le PDDAA et ont adopté trois déclarations, parmi lesquelles la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie. Dans ces déclarations, les dirigeants ont rappelé que l'agriculture devait demeurer une priorité du programme de développement pour le continent et qu'une croissance fondée sur l'agriculture était une condition *sine qua non* de l'inclusion socioéconomique et de l'élimination de la pauvreté et de la faim. Les dirigeants africains se sont engagés à consacrer au moins 10 % de la dépense publique à l'agriculture ainsi qu'à éliminer la faim en Afrique d'ici à 2025 et, pour ce faire, sont convenus d'accélérer la croissance agricole en multipliant au moins par deux la productivité agricole, tout en veillant à ce que la croissance et la transformation du secteur bénéficient à tous et contribuent pour 50 % au moins à l'objectif global de réduction de la pauvreté. La Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie contient également des engagements précis en ce qui concerne l'amélioration de l'état nutritionnel de la population, puisqu'elle prévoit notamment la diminution des taux d'hypotrophie nutritionnelle et d'insuffisance pondérale parmi les enfants, de 10 % et 5 % respectivement, d'ici à 2025, et l'accélération des progrès s'agissant de la prévention des décès infantiles et maternels<sup>15</sup>.

23. La transformation structurelle du continent passera par des gains de productivité agricole, qui paveront le chemin vers un développement socioéconomique réussi. Cela implique notamment que les petites exploitations familiales se modernisent afin d'améliorer leur productivité et leur accès aux marchés, au crédit et aux chaînes de valeur agricoles. Compte tenu du fort potentiel commercial actuel du marché alimentaire intérieur, de la vigueur de la croissance

<sup>13</sup> Samuel Benin et Bingxin Yu (2013), *Complying with the Maputo Declaration Target: Trends in public agricultural expenditures and implications for pursuit of optimal allocation of public agricultural spending*, Regional Strategic Analysis and Knowledge Support Systems Annual Trends and Outlook Report 2012 (Washington : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, 2013).

<sup>14</sup> Emerta A. Aragie, Jean Balié et Scott McDonald, « Investment in agricultural productivity vs rural commercialization: Which way to rapid poverty reduction in Ethiopia? », étude présentée lors de l'atelier sur la transformation rurale, la transition agricole et alimentaire, qui s'est tenu au siège de la FAO, à Rome, du 19 au 20 septembre 2016.

<sup>15</sup> Namukolo Covic et Sheryl L. Hendriks (dir.) (2016), *Achieving a Nutrition Revolution for Africa: The Road to Healthier Diets and Optimal Nutrition*. Regional Strategic Analysis and Knowledge Support Systems Annual Trends and Outlook Report 2015 (Washington : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, 2016).

démographique et de l'urbanisation et de l'augmentation des revenus, les échanges commerciaux et l'intégration régionale devraient également s'intensifier. Au niveau national, l'engagement des responsables politiques, une meilleure gestion des affaires publiques, des partenariats entre secteur public et secteur privé et un environnement porteur seront nécessaires pour que l'agriculture contribue davantage à une croissance profitant au plus grand nombre et à l'élimination de la pauvreté et de la faim.

#### **IV. Progrès en matière de création d'emplois productifs et de promotion du travail décent**

24. Ces 15 dernières années, l'Afrique a certes connu une croissance économique remarquable, mais principalement grâce aux secteurs à forte intensité de capital et aux exportations de produits de base. En dépit de cet essor rapide, les défis que constituent le chômage, le sous-emploi et l'économie parallèle subsistent donc. Le continent compte la plus forte proportion de jeunes au monde, avec plus de 226 millions de personnes âgées de 15 à 24 ans<sup>16</sup>. Quelque 10 millions de jeunes frappent chaque année aux portes du marché du travail, ce qui rend nécessaire une croissance économique durable et équitable, qui permette de créer suffisamment d'emplois pour endiguer le chômage, en particulier parmi les jeunes<sup>17</sup>. En effet, il n'est plus à démontrer qu'une croissance porteuse d'emplois ouvre la voie à une réduction durable de la pauvreté et des inégalités.

25. En Afrique subsaharienne, le taux de chômage a légèrement augmenté, passant de 7,3 % en 2014 à 7,4 % en 2015 – de 8,4 % à 8,5 % chez les femmes et de 6,2 % à 6,4 % chez les hommes. En 2014, le taux d'activité enregistré dans la sous-région était le plus élevé au monde (70,9 %). La proportion d'emplois précaires constitue cependant un problème généralisé en Afrique subsaharienne, puisque près de 70 % des emplois occupés relèvent de cette catégorie. En Afrique du Nord, plus d'un tiers des effectifs occupés le sont de façon précaire. À titre de comparaison, la moyenne mondiale s'établit à 46,3 %. En Afrique subsaharienne, la grande majorité de la population active occupée travaille dans le secteur informel : il s'agit principalement de femmes et la plupart des emplois proposés exigent peu de qualifications, sont faiblement rémunérés, présentent des risques élevés et ne sont assortis d'aucune protection sociale. On estime que 34,3 % de la population active employée dans la sous-région vit avec moins de 1,90 dollar par jour. Le chômage des jeunes reste un problème majeur : son taux a encore augmenté entre 2014 et 2015, passant de 10,9 % à 11,1 %, et il est inégalement réparti entre les sexes : en 2015, 12,5 % des jeunes femmes étaient sans emploi, contre 9,8 % des jeunes hommes<sup>18</sup>.

26. En Afrique du Nord, bien que le taux de chômage moyen reste le plus élevé au monde, il a légèrement reculé (de 12,5 % en 2014 à 12,1 % en 2015), ce qui signale

<sup>16</sup> Organisation des Nations Unies, « Youth population trends and sustainable development », *Population Facts*, n° 2015/1 (mai 2015).

<sup>17</sup> Alliance pour une révolution verte en Afrique, *Africa Agriculture Status Report 2015: Youth in Agriculture in Sub-Saharan Africa* (Nairobi, 2015) (Rapport sur la situation de l'agriculture en Afrique : les jeunes et l'agriculture en Afrique subsaharienne).

<sup>18</sup> Organisation internationale du Travail (2016). *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2016* (Genève, 2016).

une amélioration du marché du travail. Le chômage des jeunes est également le plus élevé au monde (30 % en 2015). Le taux d'activité (48,2 %) demeure le plus faible au monde, ce qui tient essentiellement à la faible proportion d'actifs parmi les femmes et les jeunes (22,5 % et 31,9 %, respectivement, en 2015).

27. Malgré la croissance robuste affichée par de nombreux pays africains, le taux de chômage élevé enregistré parmi les jeunes reste un problème politique et socioéconomique de taille, au règlement duquel les dirigeants doivent donc s'atteler sans plus attendre. L'Agenda 2063 vise à accélérer l'action menée pour faire des jeunes le moteur de la renaissance du continent africain. Il s'agit de s'attacher en priorité à exploiter le dividende démographique en investissant dans des services de santé et d'éducation de haute qualité, dans l'accès aux technologies, à de nouveaux débouchés et au capital, et dans des stratégies concertées de lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes. L'Agenda 2063 vise également à relever le niveau de l'enseignement supérieur afin d'accroître la mobilité des jeunes et des compétences sur l'ensemble du continent africain d'ici à 2025.

28. Les jeunes Africains se heurtent à diverses difficultés sociales et économiques qui les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel. Les gouvernements doivent créer pour eux des possibilités de travail décent et formuler des politiques qui leur permettent de participer aux processus de développement, notamment à la mise en œuvre au niveau national de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il faut également doter les jeunes de compétences adaptées aux besoins du marché du travail. La forte augmentation du nombre des jeunes – qui se poursuit – ne pourra constituer un atout que si les pays sont en mesure d'exploiter leur potentiel et leur créativité et de leur fournir des emplois rémunérés. Il faudra pour cela élaborer des plans et des politiques qui soient fondés sur l'analyse des faits et adaptés aux jeunes. Les pays devront également prendre des mesures incitatives et encourager la création d'entreprises – notamment micro-, petites et moyennes.

29. La majorité des jeunes vivant en milieu rural, l'agriculture peut leur offrir des possibilités d'emploi, d'où une réduction de la migration vers les zones urbaines. Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine privilégie l'éducation des jeunes et l'emploi dans le secteur agricole. En outre, dans la Déclaration de Malabo, plusieurs engagements ont été pris – créer des possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles pour au moins 30 % des jeunes et soutenir l'accès et la participation préférentiels des femmes et des jeunes aux possibilités d'emploi rémunérateur et attractif dans le domaine de l'agroalimentaire. En 2015, le NEPAD et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont lancé en partenariat un projet quadriennal visant à créer des emplois décents pour les jeunes ruraux – femmes et hommes – en aidant à la création d'entreprises rurales respectueuses des principes de l'agriculture durable, qui trouvent leur place dans les chaînes de valeur stratégiques du secteur agroalimentaire<sup>19</sup>.

30. Il est donc crucial de transformer le secteur agricole pour lutter contre le chômage et stimuler la croissance économique de manière à éliminer la pauvreté. Les pays doivent investir dans la modernisation de ce secteur afin qu'il soit une source d'emplois pour les jeunes et leur offre des possibilités de création

---

<sup>19</sup> Voir [www.nepad.org/content/nepad-and-fao-launch-rural-youth-project-11th-caadp-platform](http://www.nepad.org/content/nepad-and-fao-launch-rural-youth-project-11th-caadp-platform).

d'entreprise à un maillon ou à un autre des chaînes de valeur agricoles. Des politiques et des stratégies doivent être formulées, qui facilitent l'accès à la terre, aux capitaux, à l'éducation et à la formation. L'investissement dans l'éducation et la formation professionnelle peut aider à développer l'emploi des jeunes et à accroître leur revenu. Les pays qui allient une importante population rurale et un faible taux d'industrialisation doivent s'attacher à créer des emplois ruraux, même si la gestion de la croissance urbaine et la diversification économique demeurent des objectifs essentiels.

31. La transformation structurelle et l'industrialisation doivent aller de pair avec le développement du capital humain africain. Le Programme 2030 et l'Agenda 2063 prônent une économie verte, avec deux objectifs : passer directement aux énergies propres et transformer les économies en réduisant leurs vulnérabilités structurelles. Le secteur vert faisant appel à une intensité de savoir relativement forte, son expansion entraînera un accroissement de la demande de main-d'œuvre qualifiée et favorisera les transformations structurelles, les gains de productivité et la croissance de l'emploi.

32. L'industrialisation est cruciale pour le développement durable et l'absorption de main-d'œuvre. Le secteur industriel africain est cependant handicapé par une pénurie critique de main-d'œuvre qualifiée et par des difficultés d'accès à un crédit abordable, obstacles auxquels s'ajoutent des infrastructures médiocres et les coûts élevés qui sont associés aux échanges commerciaux et au transport. L'incertitude qui pèse sur les investissements freine également le développement des entreprises industrielles. En outre, le secteur est dominé par les micro-, petites et moyennes entreprises. Il est impératif d'améliorer les perspectives de croissance de ces entreprises en leur offrant des possibilités de formation à la prospection de nouveaux marchés et en renforçant leurs liens avec les grandes entreprises du secteur structuré. Cela contribuera à la création d'emplois et au recul de la pauvreté. Enfin, les pays doivent améliorer la compétitivité et les capacités des entreprises nationales, ainsi que le niveau de qualification de la main-d'œuvre. Un secteur privé dynamique et des partenariats public-privé renforcés sont susceptibles de stimuler la formation et l'amélioration des compétences, afin que celles-ci correspondent mieux aux besoins du marché du travail.

## **V. Progrès réalisés en matière d'éducation et de soins de santé**

33. Le NEPAD et l'Agenda 2063 soulignent le rôle que peut jouer une main-d'œuvre qualifiée, en bonne santé et productive au profit de la transformation de l'Afrique. Le continent a enregistré des avancées considérables dans le secteur de l'éducation. Les gouvernements ont pris des engagements fermes, comme en témoignent des investissements publics sans précédent dans l'enseignement primaire, la formulation et la mise en place de cadres d'action nationaux ainsi que la mobilisation de la société civile et de la communauté internationale aux fins d'un élargissement de l'accès à l'éducation et de l'amélioration des résultats scolaires.

En 2000, les frais de scolarité ont été supprimés dans 15 pays, ce qui a rendu possible la scolarisation d'un plus grand nombre d'enfants dans le primaire<sup>20</sup>.

34. Les pays africains continuent de développer le secteur éducatif à tous les niveaux. Il est de plus en plus admis que l'investissement dans le développement du jeune enfant améliore les chances d'une scolarité réussie dans le primaire et au-delà. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en 2008, 11 millions d'enfants étaient inscrits dans l'enseignement préscolaire en Afrique subsaharienne, soit 4,6 millions de plus qu'en 1990<sup>21</sup>. En outre, quelque 20 % des jeunes enfants étaient inscrits dans des programmes préscolaires en 2012 et ils étaient 21,5 % en 2014<sup>22</sup>. L'investissement dans un enseignement préscolaire de qualité améliorera les résultats dans l'enseignement primaire et au-delà.

35. L'enseignement primaire est la base nécessaire pour doter les pays d'une main-d'œuvre instruite et qualifiée contribuant à leur prospérité. Les taux d'achèvement des études primaires augmentent régulièrement en Afrique, mais un tiers des élèves qui entrent en première année du cycle primaire ne le termineront probablement pas<sup>23</sup>. La proportion de filles qui achèvent leurs études primaires a augmenté, essentiellement grâce à la mise en œuvre d'initiatives nationales visant à les maintenir scolarisées. En 2015, quelque 70 % des pays ont enregistré un taux net de scolarisation primaire de 80 %, contre 31,4 % en 2001. Le nombre d'enfants non scolarisés a diminué de moitié et l'écart entre filles et garçons s'est resserré dans le primaire, qu'il s'agisse du taux net de scolarisation ou du taux d'achèvement des études. Mais le taux de rétention scolaire et la qualité de l'enseignement laissent encore à désirer et demandent une attention particulière.

36. Entre 1999 et 2012, les taux de scolarisation dans le secondaire ont fortement progressé en Afrique subsaharienne. En 2012, à l'échelle de l'Afrique, 49 millions d'élèves poursuivaient des études secondaires. Mais l'accès à ce cycle demeure limité par des inégalités sociales persistantes. Par exemple, les enfants vivant en milieu rural sont beaucoup moins nombreux à être inscrits dans le secondaire que ceux qui vivent en milieu urbain. Les pays devraient élargir l'accès à l'enseignement secondaire et veiller à en améliorer la qualité, afin de préparer les élèves à l'enseignement supérieur et de les doter des compétences de base nécessaires pour trouver ensuite leur place sur le marché du travail.

37. Le faible degré de priorité accordé aux programmes de formation technique et professionnelle dans les pays d'Afrique subsaharienne suscite des préoccupations. En 2012, ces programmes représentaient 6 % en moyenne du total des effectifs dans le secondaire. Ils contribuent toutefois à améliorer la compétitivité du continent à l'échelle mondiale en permettant aux employeurs de recruter de jeunes adultes qualifiés. Les pays doivent donc promouvoir ces programmes pour doter leurs

---

<sup>20</sup> Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture (UNESCO), *Éducation pour tous 2000-2015 : Progrès et enjeux* Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2015 (Paris, 2015).

<sup>21</sup> UNESCO, *La crise cachée : les conflits armés et l'éducation* (Paris, 2011).

<sup>22</sup> UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2016. L'éducation pour les peuples et la planète : Créer des avenir durables pour tous* (Paris, 2016).

<sup>23</sup> Commission économique pour l'Afrique et al., *Rapport OMD 2015 : Enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD : Évaluation des progrès réalisés en Afrique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement* (Addis-Abeba, 2015).

citoyens de compétences adaptées aux besoins du marché du travail sur un continent résolument engagé sur la voie d'une transformation structurelle et d'une industrialisation sans exclusive. Face à une main-d'œuvre toujours plus nombreuse et à la domination du secteur informel, il est essentiel de concevoir des programmes de formation et de renforcement des capacités des jeunes.

38. La part de ceux qui sont au moins parvenus au terme du secondaire a également augmenté. Ainsi, à l'échelle de l'Afrique, le nombre d'étudiants du supérieur est passé de 2,3 millions en 2000 à 5,2 millions en 2010. Cependant, en Afrique subsaharienne, seuls 6 % des jeunes sont inscrits dans des établissements supérieurs. On estime pourtant que, dans cette sous-région, une augmentation des effectifs moyens de l'enseignement supérieur sur une année entraîne une hausse du PIB pouvant aller jusqu'à 12 %, ce qui se traduit par une hausse du taux de croissance annuel de 0,39 point de pourcentage<sup>24</sup>. Par conséquent, les pays doivent investir dans l'enseignement supérieur.

39. En dépit de ces avancées, en 2014, ce sont environ 31 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire et 24 millions d'adolescents qui n'étaient pas scolarisés en Afrique subsaharienne<sup>22</sup>. La moitié des enfants en question n'avait jamais été scolarisée et risque de ne jamais l'être et la plupart des adolescents vivaient dans des zones touchées par un conflit. Les pays devraient consacrer suffisamment de ressources à la satisfaction des besoins de ces groupes défavorisés et vulnérables en matière d'éducation de base et d'acquisition de compétences. Ils devraient élaborer des programmes adaptés aux besoins des garçons et des filles non scolarisés dans les zones de conflit. En outre, les pays doivent éliminer les obstacles structurels; concevoir des politiques visant à améliorer l'équité entre les groupes sociaux défavorisés; accroître les investissements publics dans l'éducation préscolaire; améliorer et renforcer la coordination des politiques menées dans les différents secteurs et des programmes de formation professionnelle des enseignants.

40. En Afrique, l'accès aux services de santé publique et les résultats obtenus en la matière s'améliorent régulièrement. Entre 1990 et 2015, une baisse sans précédent des taux de mortalité post-infantile, notamment infantile, a même été enregistrée. En Éthiopie, au Libéria, au Malawi, au Mozambique, au Niger, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, le taux de mortalité des moins de 5 ans a diminué de plus des deux tiers par rapport à 1990<sup>8</sup>. Le rythme de cette baisse est toutefois plus lent en Afrique subsaharienne que dans d'autres régions. On enregistre encore les taux de mortalité post-infantile les plus élevés du monde dans la sous-région. La diarrhée, la pneumonie et le paludisme sont les principales causes de décès. L'augmentation de la couverture vaccinale et la diminution des décès liés au paludisme contribuent au recul de la mortalité post-infantile.

41. Bien que des progrès aient également été réalisés en ce qui concerne la santé maternelle, de nombreuses femmes meurent encore en couches de causes évitables telles qu'une infection, de l'hypertension ou une hémorragie. On enregistre en Afrique subsaharienne 88 % des décès maternels comptabilisés dans le monde. La part des accouchements en présence de soignants qualifiés est passée de 45 % en 1990 à 71 % en 2014, ce qui a contribué à la réduction de la mortalité maternelle et post-infantile. Les femmes sont également plus nombreuses à recevoir des soins prénatals dans la sous-région.

<sup>24</sup> Banque mondiale, *Faire de l'enseignement supérieur le moteur du développement en Afrique subsaharienne* (Washington, 2009).

42. Bien qu'il soit passé de 28 % en 1990 à 43,6 % en 2013, le taux de prévalence de la contraception enregistré en Afrique demeure l'un des plus faibles du monde. En 2012, l'Afrique subsaharienne a enregistré le plus fort taux de natalité chez les adolescentes. Le taux de natalité a baissé de 4,5 % entre 1990 et 2012. En 2013, la proportion des besoins non satisfaits en matière de planification familiale était de 18 % dans la sous-région.

43. La diminution de l'incidence et de la prévalence du VIH/sida s'est accélérée entre 2001 et 2012. En 2013, le taux de prévalence du VIH/sida était de 4,4 % et son incidence (nombre de personnes nouvellement infectées par le VIH par an) mesurée en pourcentage s'établissait à 0,29 %. Ces deux indicateurs font apparaître un recul plus rapide en 2012 et en 2013 qu'entre 2001 et 2012. L'Afrique est à l'avant-garde de l'élargissement de l'accès aux traitements antirétroviraux. La plus forte hausse a été enregistrée en Afrique subsaharienne, où le nombre de personnes recevant un traitement antirétroviral est resté très faible (100 000) jusqu'en 2003, mais atteignait 10,6 millions (soit 41 % des personnes vivant avec le VIH) en 2014<sup>25</sup>. L'Afrique accomplit également des progrès notables dans la lutte contre le paludisme, et il est probable qu'il aura été éradiqué en 2020 dans six pays – l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Botswana, Cabo Verde, les Comores et le Swaziland. Dans les pays constitutifs de la Région africaine de l'OMS, les taux de mortalité liée au paludisme ont diminué de 66 % dans tous les groupes d'âge et de 71 % parmi les enfants de moins de 5 ans. Les taux d'infection diminuent en raison de l'utilisation généralisée de moustiquaires imprégnées d'insecticide, de pulvérisations régulières, de tests de diagnostic rapide et d'antipaludéens à base d'artémésinine<sup>26</sup>. Malheureusement, entre 2012 et 2013, la tendance à la baisse régulière de l'incidence, de la prévalence et de la mortalité de la tuberculose qui était observée en Afrique depuis le début des années 2000 a commencé à s'inverser.

## VI. Progrès en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes

44. L'Afrique a enregistré des progrès remarquables pour ce qui est de la promotion de la participation active des femmes aux affaires publiques. En Guinée-Bissau, au Mozambique, au Rwanda et aux Seychelles, le parlement compte plus de 15 % de femmes. La représentation moyenne des femmes était de 8 % en 1990; elle est passée à 9 % en 2000. Une hausse moyenne de 16 % a été enregistrée entre 2000 et 2015. Le taux de participation des femmes à la vie publique s'élevait à 22 % en 2015<sup>8</sup>.

45. La proportion de filles inscrites dans le secondaire augmente lentement : elle est passée de 71 filles pour 100 garçons dans les années 90 à 80 % en 2000, puis à 90 % en 2013, mais les pays d'Afrique australe ont enregistré des taux supérieurs à la moyenne du continent pendant toutes ces années. Le niveau de participation des filles dans l'enseignement supérieur reste très faible : il est de 68 filles pour 100 garçons, contre 86 pour 100 dans l'enseignement secondaire.

46. L'inégalité des sexes et la violence à l'égard des femmes sont des problèmes majeurs. Les femmes africaines se heurtent à un degré élevé de discrimination, ce

<sup>25</sup> Voir [www.who.int/gho/hiv/epidemic\\_response/ART\\_text/en/](http://www.who.int/gho/hiv/epidemic_response/ART_text/en/).

<sup>26</sup> OMS, *Rapport 2015 sur le paludisme dans le monde* (Genève, 2015).

qui a des répercussions sur l'exercice de leurs droits socioéconomiques. En 2013, l'Afrique australe a enregistré un taux de chômage des femmes de 19,1 %, contre 14,6 % chez les hommes – il s'élevait à 44,6 % parmi les jeunes femmes, contre 35,4 % parmi les jeunes hommes. En Afrique du Nord, le taux de chômage était de 7,9 % pour les hommes, contre 14,9 % pour les femmes; le taux de chômage des jeunes était de 26 % parmi les hommes et de 46,6 % parmi les femmes<sup>23</sup>. Ces tendances expliquent en partie l'augmentation des inégalités dans la région. Les services sociaux en relation directe avec les droits des femmes, notamment ceux qui concernent le logement, la santé, l'éducation, la formation et les soins aux enfants, sont tout aussi importants et ont souvent un impact encore plus net que les transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté et de l'inégalité entre les sexes. La part de femmes occupant des emplois vulnérables est également supérieure à celle des hommes, en particulier en Afrique occidentale, en Afrique orientale et en Afrique centrale.

## **VII. Progrès en matière de paix, de sécurité et de bonne gouvernance**

47. Le NEPAD souligne que la paix et la sécurité, mais aussi l'amélioration de la conduite des affaires publiques, de la gouvernance macroéconomique et de la gestion des entreprises, sont des conditions essentielles au développement du continent. De fait, les pays africains se sont engagés à tendre vers une gestion avisée des affaires publiques et à lutter contre la corruption, comme indiqué dans l'Agenda 2063.

48. En ce qui concerne l'harmonisation de la prise de décisions au plus haut niveau, ils ont pris acte des impératifs associés à la gouvernance et à la démocratie en apportant leur soutien au Mécanisme africain d'examen par les pairs, outil d'auto-évaluation volontaire conçu pour promouvoir une gouvernance plus efficace dans quatre domaines thématiques: la démocratie et la gouvernance politique, la gouvernance d'entreprise, la gouvernance et la gestion économiques et le développement socioéconomique. En 2015, 35 pays africains avaient volontairement adhéré à ce dispositif. Dix-huit d'entre eux avaient achevé leur auto-évaluation, qui avait été examinée dans le cadre du Forum associé au Mécanisme, composé de chefs d'État et de gouvernement. En vue de faire du Mécanisme une instance de contrôle de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, son secrétariat aligne actuellement ses mesures et politiques administratives sur celles de la Commission de l'Union africaine.

49. En ce qui concerne la paix et la sécurité, l'Afrique progresse en matière de coordination régionale contre le terrorisme en instaurant des dispositifs juridiques et des mesures qui s'appliquent à plusieurs pays. Par exemple, le Processus de Nouakchott, relatif au renforcement de la coopération en matière de sécurité et à l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne a été lancé en 2013 par 11 pays. En 2014, le Groupe de cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) s'est constitué pour que l'exécution des politiques de ses membres en matière de développement et de sécurité soit mieux coordonnée. La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest a adopté plusieurs instruments juridiques afin de promouvoir la coopération judiciaire. De plus, les pays africains ont pu obtenir des ressources de la part de partenaires internationaux pour lutter contre les problèmes de sécurité qui

sapent les efforts entrepris en matière de paix, de sécurité et de développement national. À titre d'exemple, l'Union européenne a engagé 27,7 millions d'euros dans la lutte contre les préoccupations relatives à la sécurité au Mali et, en 2015, les États-Unis d'Amérique ont annoncé qu'ils alloueraient 110 millions de dollars par an sur cinq ans au renforcement des capacités des militaires africains en vue de renforcer la sécurité et la paix dans le cadre du Partenariat pour le renforcement des capacités de déploiement rapide de forces de maintien de la paix africaines<sup>8</sup>.

50. En ce qui concerne la gouvernance politique, les consultations électorales sont mieux organisées et, dans plusieurs pays africains, elles se déroulent de façon régulière, dans un climat apaisé. En 2016 et en 2017, 26 pays africains devraient organiser des élections présidentielles. Toutefois, la gouvernance politique laisse encore à désirer dans plusieurs pays, ce qui donne lieu au déclenchement de troubles civils, voire d'insurrections violentes. Dans certains pays, des organisations de la société civile jouent un rôle accru dans la gestion des affaires publiques et accompagnent la transition démocratique.

51. Le NEPAD souligne en outre qu'une bonne gouvernance macroéconomique est essentielle à la transformation structurelle de l'Afrique. C'est la garantie que les États ont la capacité de gérer les ressources publiques et de fournir des biens et services publics de haute qualité. En s'employant sans relâche à créer un environnement des affaires plus favorable au développement du secteur privé, l'Afrique a réalisé des progrès sur le plan de la gouvernance économique. À l'échelle des continents, elle se situe à la deuxième place pour ce qui est de la proportion de pays ayant mis en œuvre au moins une réforme réglementaire propre à faciliter les activités commerciales. Toutefois, l'Afrique subsaharienne demeure la sous-région où les conditions de l'activité commerciale sont les moins favorables. Trente-cinq des 47 pays d'Afrique passés en revue ont déclaré avoir mis en place, entre juin 2013 et juin 2014, au moins une réforme réglementaire destinée à rendre ces conditions plus propices. Le Bénin, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Sénégal et le Togo comptaient parmi les 10 pays du monde qui, grâce aux réformes, avaient le plus amélioré leur environnement économique<sup>23</sup>. Néanmoins, les difficultés rencontrées compromettent les chances de succès de l'action engagée pour faire du secteur privé un moteur de la croissance et de la création d'emplois aux fins de l'élimination de la pauvreté.

52. De plus, la corruption et les flux financiers illicites continuent d'entraver les activités de développement menées à l'échelle nationale, notamment pour vaincre la pauvreté. Souvent, la corruption sévit tout particulièrement dans les pays dotés de ressources abondantes mais dont les institutions sont faibles et les cadres réglementaires déficients. Les personnes vivant dans la pauvreté, en particulier dans les zones rurales, subissent de façon disproportionnée les effets de la corruption et de l'inefficacité qui caractérise la fourniture des biens et services publics. Ainsi, 22 % des Africains de la zone subsaharienne ayant été en contact avec un service public au cours de l'année écoulée ont reconnu avoir payé un pot-de-vin. Le versement de pots-de-vin est deux fois plus fréquent parmi les pauvres que parmi les riches, et cette pratique est encore plus répandue en milieu urbain<sup>27</sup>.

53. On estime que les flux financiers illicites entraînent pour l'Afrique des pertes supérieures aux montants qu'elle reçoit au titre de l'aide publique au

<sup>27</sup> Coralie Pring, *People and Corruption : Africa Survey 2015 – Global Corruption Barometer* (Berlin, Transparency International, 2015).

développement. Chaque année en effet, ce sont plus de 50 milliards de dollars qui sortent illégalement du continent. Essentiellement imputables à des activités commerciales, à la fraude fiscale, à des activités criminelles (blanchiment d'argent, trafic d'armes et de drogues, traite des êtres humains), à la pratique des pots-de-vin, à la corruption et à l'abus de pouvoir, ces flux illicites entravent le développement social en occasionnant des pertes de recettes fiscales pour les États, en réduisant la capacité de ces derniers à fournir des services sociaux et en induisant des coûts indirects dus à la baisse de l'épargne et des investissements dans divers secteurs économiques. Si les flux financiers illicites proviennent principalement d'Afrique, la corruption est en grande partie le fait d'acteurs extérieurs à ce continent. Dès lors, si la responsabilité de la lutte contre ces flux incombe au premier chef aux pays africains, leurs partenaires de développement doivent, eux aussi, jouer un rôle important dans la lutte contre la corruption, la fraude fiscale, le rapatriement des actifs et le blanchiment d'argent. Au niveau mondial, il conviendrait que l'ensemble des entités et mécanismes du système des Nations Unies prennent en compte les enjeux associés aux flux financiers illicites<sup>28</sup>.

### **VIII. Mobilisation de ressources financières pour le développement inclusif**

54. Dans le Programme 2030 et dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, la mobilisation de sources de financement nationales est privilégiée dans l'optique d'un développement inclusif, ce qui constitue une rupture par rapport au modèle axé sur l'aide publique au développement. On estime que l'investissement nécessaire pour financer la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique sera compris entre 600 et 1 200 milliards de dollars par an<sup>29</sup>. Afin d'obtenir les ressources nécessaires, il sera indispensable d'assurer une croissance économique soutenue, d'améliorer la gestion des ressources naturelles, d'améliorer les échanges entre l'Afrique et le reste du monde et de les équilibrer, de mobiliser les ressources financières produites par la flambée des cours des matières premières, d'encourager les flux d'investissements étrangers directs, de réviser les méthodes de collecte de l'impôt, de lutter contre les flux financiers illicites, d'annuler ou de gérer la dette, ainsi que d'exploiter plus efficacement l'aide publique au développement.

55. Les pays africains ont montré leur détermination à mobiliser des ressources nationales et à recourir autant que possible à de nouvelles formes de financement, telles que les envois de fonds, pour contribuer au projet de développement du continent. Les recettes fiscales totales de l'Afrique ont quadruplé entre 2000 et 2012, passant de 138 à 527 milliards de dollars<sup>30</sup>. Les envois de fonds à destination de l'Afrique subsaharienne ont atteint 35,2 milliards de dollars en 2015 et devraient

<sup>28</sup> Selon le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique. Voir [www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/iff\\_main\\_report\\_26feb\\_en.pdf](http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/iff_main_report_26feb_en.pdf).

<sup>29</sup> *Le développement économique en Afrique – Rapport 2016 : Dynamique de la dette et financement du développement en Afrique* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.16.II.D.3).

<sup>30</sup> Banque africaine de développement, « Financing Africa's development through domestic resource mobilization », 17 juillet 2015. Consultable à l'adresse <http://www.fin4dev.org/2015/07/17/financing-africas-development-through-domestic-resource-mobilization/>.

passer à 36,4 milliards de dollars en 2016 puis à 37,7 milliards en 2017<sup>31</sup>. Ces montants pourraient être encore plus élevés si l'administration fiscale était plus performante, l'assiette fiscale élargie, et si le coût des envois de fonds à l'intérieur et à destination de l'Afrique était réduit – car il n'est aussi élevé nulle part ailleurs dans le monde. L'endiguement des flux financiers illicites, qui représentent plus de 50 milliards de dollars par an, permettrait d'accroître encore davantage les ressources nationales allouées au développement. Les mesures d'allègement de la dette comme l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), dont bénéficient 30 pays africains répondant aux critères requis à cet effet, permettraient en outre de dégager un surcroît de ressources pour le financement de programmes sociaux visant à réduire la pauvreté. Cependant, la dette extérieure de plusieurs pays d'Afrique a augmenté rapidement ces dernières années, à raison de 10,2 % par an en moyenne entre 2011 et 2013, contre 7,8 % par an sur la période 2006-2009<sup>29</sup>.

56. Malgré les efforts accomplis pour mobiliser davantage les ressources nationales, il demeure nécessaire que les partenaires de développement rendent plus substantiel et prévisible l'appui qu'ils apportent aux pays africains. À ce titre, il est impératif que les pays développés tiennent leurs engagements en matière d'aide au développement, notamment en faveur des pays les moins avancés. Entre 2013 et 2014, le montant net total de l'aide publique au développement fournie à l'Afrique est passé de 57 à 54 milliards de dollars, soit une baisse de 5 %, et le montant net de l'aide publique au développement bilatérale en provenance des 28 pays du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a reculé de 3 %, passant de 30 à 29 milliards de dollars<sup>32</sup>.

57. Plusieurs programmes et initiatives assurent un appui à l'investissement dans des systèmes agricoles durables et équitables en Afrique. Ainsi le partenariat Grow Africa, auquel 230 entreprises – en majorité africaines – apportent leur soutien, s'est-il engagé à investir 10 milliards de dollars dans l'agriculture africaine à l'horizon 2015. Entre 2013 et 2015, cet engagement a été honoré à hauteur de 2,3 milliards de dollars, ce qui a permis d'aider 10 millions de petits exploitants agricoles et de créer 88 800 emplois au cours des trois années considérées. En 2016, les nouvelles promesses d'investissements atteignaient 500 millions de dollars<sup>33</sup>. Outre qu'ils aideront plusieurs millions de personnes à échapper à la pauvreté et à la faim, notamment dans les zones rurales, il importe de souligner que ces investissements rendront possible la création d'emplois décents susceptibles d'attirer de jeunes Africains dans le secteur agricole.

58. Les partenaires de développement apportent eux aussi leur appui aux efforts engagés par le continent. Dans le cadre du processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Japon s'emploie à consolider les secteurs susceptibles de favoriser une croissance durable sur le continent africain. En 2013, ce pays s'est engagé à verser à l'Afrique jusqu'à 32 milliards de dollars sur la période de cinq ans s'achevant en 2017, sur la base de fonds en provenance

<sup>31</sup> Groupe de la Banque mondiale, *Migration and remittances : Recent developments and outlook*, Migration and Development Brief, n°26 (Washington, 2016).

<sup>32</sup> Voir [www.oecd.org/dac/stats/documentupload/2%20Africa%20-%20Development%20Aid%20at%20a%20Glance%202016.pdf](http://www.oecd.org/dac/stats/documentupload/2%20Africa%20-%20Development%20Aid%20at%20a%20Glance%202016.pdf).

<sup>33</sup> Grow Africa, « \$2.3 billion invested by Grow Africa partners between 2013 and 2015 with \$500 million invested in 2015 », lettre d'intention. Disponible à l'adresse <https://community.growafrica.com/groups/23-billion-invested-grow-africa-partners-between-2013-and-2015-500-million-invested-2015>.

des secteurs privé et public, y compris quelque 14 milliards de dollars sous la forme d'une aide publique au développement. En 2015, les montants versés s'élevaient à 21,7 milliards de dollars environ, soit près de 70 % de l'objectif fixé. En 2016, le Japon a fait savoir qu'il investirait environ 30 milliards de dollars au titre de projets d'avenir pour l'Afrique entre 2016 et 2018. Ces investissements interviendront dans le cadre de partenariats public-privé avec les objectifs suivants : mettre en place une infrastructure de qualité et des systèmes de santé résilients, assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et jeter les bases de la paix et de la stabilité. Les mesures en question incluront également la mise en valeur des ressources humaines, à l'intention de 10 millions de personnes<sup>34</sup>.

59. Les pays africains bénéficient en outre de la coopération Sud-Sud. En 2015, le Gouvernement indien a décidé d'octroyer à l'Afrique un crédit de 10,6 milliards de dollars, sur cinq ans et à des conditions préférentielles, ainsi qu'une subvention de 600 millions de dollars, dont 100 millions de dollars destinés au développement et 10 millions de dollars au secteur de la santé. Cette subvention servira en outre à financer 50 000 bourses d'études en Inde et contribuera au financement d'établissements d'enseignement dans toute l'Afrique<sup>35</sup>. En 2015, la Chine a renforcé ses relations avec l'Afrique en nouant avec elle un partenariat de coopération stratégique de grande envergure. L'appui financier qu'elle apporte au continent africain s'élève désormais à 60 milliards de dollars, dont 5 milliards sous la forme d'aide gratuite et de prêts sans intérêt, et 35 milliards de dollars sous la forme de prêts à taux préférentiel et de crédits à l'exportation consentis à des conditions plus favorables<sup>36</sup>. De 2013 à 2015, le Brésil a financé des projets de coopération technique dans 42 pays d'Afrique à hauteur de 36 millions de dollars, dont 19 % destinés à l'agriculture. Le Brésil s'est par ailleurs engagé à consacrer 2,4 millions de dollars au projet d'acquisition de denrées alimentaires baptisé « Acheter aux Africains pour l'Afrique », exécuté en Éthiopie, au Malawi, au Mozambique, au Niger et au Sénégal.

60. Dans la mesure où le coût de la mise en œuvre des priorités de l'Afrique en matière de développement devrait être extrêmement élevé, il demeure primordial que des fonds publics internationaux financent la coopération au service du développement. En effet, lorsque les pays africains s'attelleront à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, ce coût s'alourdira encore.

<sup>34</sup> Gouvernement japonais : « Focusing on public-private investments », *Japan in Africa*, Vol.4 (septembre 2016) Disponible à l'adresse [www.japan.go.jp/ticad/Japan%20in%20Africa4.html](http://www.japan.go.jp/ticad/Japan%20in%20Africa4.html).

<sup>35</sup> India-Africa Forum Summit, « *India-Africa Forum Summit III: New Hopes, New Horizons* », New Delhi, octobre 2015. Disponible à l'adresse <http://mea.gov.in/india-africa-forum-summit-2015/index.html#>.

<sup>36</sup> Forum sur la coopération sino-africaine, « Xi announces 10 major China-Africa cooperation plans for coming 3 years », 8 décembre 2015. Disponible à l'adresse <http://www.focac.org/eng/ltada/dwjbzjjhys 1/t1322068.htm>.

## **IX. Conclusion et recommandations**

61. Dans l'optique de la promotion d'un progrès économique et social qui profite à tous en Afrique, la Commission souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) **Pour parvenir à un développement économique et social équitable, les pays africains devraient élaborer une stratégie d'ensemble cohérente en vue de la mise en œuvre effective et coordonnée de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette fin, il faudrait mettre au point des stratégies d'exécution et des cadres de décision nationaux intégrés qui ne laissent personne de côté, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées;**

b) **Les pays africains devraient accroître les investissements sociaux dans l'éducation et la formation professionnelle, en particulier à l'intention des jeunes, afin de lutter contre la pauvreté et les inégalités en favorisant le plein emploi et le travail décent. Ce faisant, l'Afrique augmentera la capacité productive de sa population et tirera le meilleur parti de sa transformation démographique;**

c) **Pour éliminer la pauvreté, venir à bout de la faim et de l'insécurité alimentaire et assurer l'avènement d'un développement économique et social durable et équitable, les pays africains devraient continuer d'accorder la priorité à l'investissement dans l'agriculture et de promouvoir les transformations structurelles;**

d) **Les pays africains devraient continuer d'accorder la priorité à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la participation de celles-ci à la vie politique et aux activités productives;**

e) **Afin de favoriser un développement social centré sur la population, les pays africains devraient renforcer et améliorer leurs institutions de manière à rendre transparentes et responsables la gouvernance et l'administration dans tous les secteurs de la société, tout en rendant possible une participation réelle de la société civile, notamment les associations locales et les organisations non gouvernementales, et du secteur privé;**

f) **La communauté internationale, notamment les entités du système des Nations Unies, devraient continuer de promouvoir, d'appuyer et de faciliter la mise en œuvre des priorités de l'Afrique en matière de développement, telles que définies dans l'Agenda 2063 et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.**